Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230925-23dec115-AU
Reçu le 25/09/2023

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 23-115

Sollicitation d'une subvention dans le cadre du schéma directeur local des mobilités actives

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Vu la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°0140 du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant.

Vu la délibération 099-22 du 26 septembre 2022 sollicitant un soutien financier pour le projet de schéma directeur des mobilités actives.

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite mener sur le territoire communal une politique de développement des modes de déplacements dits actifs en se dotant d'un schéma directeur local des mobilités actives et d'un plan de circulation/stationnement en faveur de ces modes de déplacements.

CONSIDÉRANT la mise à disposition de financement disponible au titre du dispositif schémas directeurs des modes actifs de l'ADEME.

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter un financement selon l'actualisation du plan de financement ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 41 667 € HT

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230925-23dec115-AU
Reçu le 25/09/2023

DEPENSES	
Projet	Montant HT
Assistance à maitrise d'ouvrage	41 667 €
Total dépenses HT	**41 667 €**

RECETTES		
Organisme	Tx	Montant
Département - Dispositif cœur de bourg - notifié	20%	8 333 €
Ademe	50%	20 833 €
Autofinancement	30%	12 500 €
Total recettes HT		**41 667 €**

Article 2 : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 21 septembre 2023

Le maire,
Rémy Orhon

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.